

terre à bannière. Les princes puînés de la maison de France ne portaient donc que les armes des terres qui leur étaient procurées par mariage ou autrement. Les maisons de Bourgogne, de Dreux, de Courtenay, de Vermandois, issues du sang royal, portaient les armes particulières des grands fiefs de Bourgogne, de Dreux, de Courtenay, de Vermandois, et, par conséquent, sans les fleurs de lys du blason royal. Mais sous Louis VIII, père de saint Louis, on fut conduit à changer cet usage, en raison même de la formation des nouveaux apanages qu'il s'agissait de démembrer du domaine de la couronne, au profit des fils puînés du roi. Si l'on réfléchit, en effet, que quelles que fussent leur origine et leur ancienne bannière, les diverses terres du royaume, une fois réunies au domaine de la couronne, ne relevaient désormais que de la bannière royale, on comprendra qu'il ne pouvait plus être question de retirer aux vassaux de ces terres les couleurs de France, surtout quand le nouveau seigneur du fief était un prince du sang royal. Mais d'un autre côté, comme la bannière fleurdelisée du nouvel apanage ne devait pas être confondue avec la bannière royale, dont elle était vassale, on y pourvut par de légères additions appelées *brisures*. Les nouvelles bannières d'Artois, d'Anjou et de Poitiers, des trois frères de saint Louis, qui inaugurèrent le système des brisures, rappelaient donc l'origine caractéristique de ces terres de France démembrées et comme *brisées* du domaine royal. Or, cet exemple de la maison de France, qui tendait à faire passer des terres aux familles la propriété des armes, fut bientôt imité dans le royaume et en Europe.

Sous l'empire de cette idée nouvelle, on inventa le *lambel*, la *cotice*, la *bordure* et autres brisures pour distinguer les diverses branches des familles. Le lambel à trois pen-